Arrêté

dressant la liste des emplois dont les titulaires ont qualité de fonctionnaire (Abrogé le 22 septembre 2010)

du 25 octobre 1990

Le Parlement de la République et Canton du Jura,

vu l'article premier, alinéa 4, de la loi du 26 octobre 1978 sur le statut des magistrats, fonctionnaires et employés de la République et Canton du Jura¹⁾,

arrête :

Article premier La liste des emplois dont les titulaires ont qualité de fonctionnaire est la suivante :

Nombre d'emplois

1. DEPARTEMENT DE LA SANTE ET DES AFFAIRES 1,00 SOCIALES

1,00 Secrétaire

1.1 Service de la santé

12,80

- 1.00 Chef du service
- 1,00 Adjoint au chef du service
- 1,00 Gestionnaire et administrateur des unités de soins psychiatriques²⁾
- 0,50 Médecin cantonal
- 0,30 Pharmacien cantonal
- 1,00 Chimiste cantonal
- 1,00 Inspecteur des denrées et des toxiques
- 2,50 Laborantins
- 1,00 Agent administratif
- 3.50 Secrétaires

1.1.1³

1.1.2	Clinic	que dentaire scolaire ambulante	2,00
	•	Médecin-dentiste Aide en médecine dentaire	
1.2	Servi	ce de l'aide sociale	9,00
	1,00 4,00 1,00 1,00	Chef du service Adjoint au chef du service Assistants sociaux Comptable Contrôleur d'institutions Secrétaire	
1.2.1		ces et recouvrements des pensions entaires	2,00
		Responsable Secrétaire-comptable	
2.	DEPA	ARTEMENT DE L'ECONOMIE	1,00
	1,00	Secrétaire	
2.1	Servi	ce de l'économie	5,00
	3,00	Chef du service Agents administratifs Secrétaire	
2.1.2	Bure	au du développement économique	2,00
		Délégué Secrétaire	
2.2	Servi	ce des arts et métiers et du travail	6,75
		Inspecteur du travail Inspecteur des poids et mesures Agents administratifs Hygiéniste du travail Médecin du travail	

2.3	Servi	ce de la formation professionnelle	4,00
	1,00	Chef du service Adjoint au chef du service Comptable Secrétaire	
2.4	Servi	ce de l'économie rurale	8,50
	4,50 1,00	Chef du service Ingénieur en génie rural Agents administratifs Comptable Secrétaire	
2.4.1 ⁶⁾			
2.5	Servi	ce vétérinaire	1,00
	•	Vétérinaire cantonal Secrétaire	
3.		ARTEMENT DE L'ENVIRONNEMENT ET DE UIPEMENT	1,00
	1,00	Secrétaire	
3.1	Servi	ce de l'aménagement du territoire	7,00
	1,00 1,00	Chef du service Géomètre cantonal, adjoint au chef du service Urbaniste Inspecteur de la police des constructions Technicien-géomètre Dessinateur-constructeur Secrétaire	

3.2	Office	e des eaux et de la protection de la nature	22,00
	1,00 1,00 4,00 1,00 1,00 1,00 5,00 3,00 1,00 1,00	Chef de l'office Adjoint au chef de l'office Chef du laboratoire des eaux Laborantins Inspecteur de la pêche Inspecteur de la protection de la nature Inspecteur de la chasse Inspecteur de la protection des eaux Gardes de la faune et de la protection de la nature Pisciculteurs et gardes-pêche Concierge Secrétaire-comptable Secrétaire	
3.3	1,00 1,00 5,00 4,00 4,00 1,00	Ce des forêts Chef du service Adjoint au chef du service Ingénieurs d'arrondissement forestier Forestiers-chefs Gardes forestiers Dessinateur-constructeur Comptable Agents administratifs	21,00

3.4	Servic	e des ponts et chaussées	77,00
	1,00 1,00 1,00 1,00 1,00	Agent administratif Secrétaire-comptable	
	1,00		
	1,00	Ingénieur, responsable des routes cantonales	
	1,00	Ingénieur, responsable de la section technique	
	1,00	Chef de l'entretien des routes	
	1,00	•	
	1,00		
	1,00	Dessinateur-constructeur	
		Chef du centre d'entretien	
		Peintre	
	1,00		
		Menuisier	
	3,00		
	3,00	=	
	11,00	• •	
	2,00	•	
	3,00	•	
	13,00		
	26,00	Cantonniers	
3.5	Service des constructions et des domaines		
	1,00	Chef du service	
	•	Architecte	
	1,00	Surveillant de chantiers	
	1,00	Dessinateur	
	1,00	Agent administratif	
	1,00	Secrétaire-comptable	
	0,50	Secrétaire	
	3,00	Concierges (Morépont, Justice 2, Château de Porrentruy)	
3.5.1	Sectio	n des permis de construire	2,00
	1,00 1,00	Adjoint au chef du service Secrétaire	

3.6	Servi	ce des transports et de l'énergie	2,00
	1,00 1,00	Chef du service Secrétaire	
4.	DEPA	RTEMENT DE L'EDUCATION	1,00
	1,00	Secrétaire	
4.1	Servi	ce de l'enseignement4)	15,50
	1,00 1,00 1,00 0,50 1,00 3,00 2,00 4,00	Chef du service Responsable de l'enseignement primaire Responsable de l'enseignement secondaire Conseiller pédagogique spécialisé Conseiller pédagogique des écoles enfantines Conseillers pédagogiques des écoles primaires Conseillers pédagogiques des écoles secondaires Agents administratifs Secrétaires	
4.1.1		e d'orientation scolaire et professionnelle psychologie scolaire ⁴⁾	10,00
	1,00 1,00 5,00	Directeur du centre (psychologue) Adjoint au directeur du centre (psychologue) Conseillers d'orientation et psychologues scolaires	
	1,00 2,00	Documentaliste Secrétaires	
4.2	Servi	ce financier de l'enseignement	3,50
	1,00 1,50 1,00	Chef du service Agents administratifs Secrétaire	

4.3	Office	e du patrimoine historique	7,00
	1,00 2,00 1,00 1,00 1,00 1,00	Conservateur des musées jurassiens Bibliothécaire cantonal Bibliothécaire-documentaliste	
4.4	Office	e des sports	5,00
	1,00 3,00 1,00	Chef de l'office Agents administratifs Secrétaire	
4.5	Délég	ué aux affaires culturelles	1,50
	1,00 0,50	Délégué Secrétaire	
5.	DEPA	RTEMENT DES FINANCES	1,00
	1,00	Secrétaire	
5.1	Tréso	rerie générale	5,50
	1,00	Economistes Comptable Agent administratif	
5.1.1	Section	on "Caisse et Comptabilité"	3,50
	1,00 1,00 0,50 1,00	•	

5.2	Servic	e des contributions	4,00
		Chef du service Juristes Secrétaire	
5.2.1	Sectio	on des personnes physiques	27,00
	21,00 2,00	Chef de la section Adjoint au chef de la section Experts fiscaux, taxateurs fiscaux Agents administratifs Secrétaires	
5.2.2	Burea impôts	u des personnes morales et des autres s	18,00
	1,00 10,00	Chef du bureau Adjoint au chef du bureau Experts fiscaux, taxateurs fiscaux Agents administratifs Secrétaires	
5.2.3	Sectio	n de gestion et de coordination	4,50
	3,00	Chef de la section Agents administratifs Secrétaire	
5.2.4	Recett	tes et Administrations de district	
	Distric	t de Delémont	4,50
	1,00	Chef de la recette Caissier-receveur Agents administratifs	
	Distric	t des Franches-Montagnes	1,00
	1,00	Chef de la recette	

Nombre d'emplois District de Porrentruy 4,00 1,00 Chef de la recette 1,00 Caissier-receveur 2,00 Agents administratifs 5.3 Contrôle des finances 5,00 4,00 Inspecteurs financiers 1,00 Secrétaire 6. **CHANCELLERIE D'ETAT** 3,00 1.00 Chancelier Premier secrétaire 1,00 Secrétaire 1,00 6.1 Secrétariat de la Chancellerie d'Etat 6,00 1,00 Chef du secrétariat 1,00 Agent administratif 2,00 Téléphonistes-réceptionnistes 1,00 Secrétaire Secrétaire-comptable 1,00 6.2 Secrétariat du Parlement 2,00 1,00 Vice-chancelier et secrétaire du Parlement 1,00 Secrétaire 6.3 **Economat cantonal** 5,00 1,00 Chef du service 1,00 Agent administratif Huissiers de chancellerie-chauffeurs 3,00 Service des archives et de la documentation 6.4 2,50 1.00 Chef du service 1,00 Bibliothécaire-documentaliste 0,50 Secrétaire 6.5 Bureau de la statistique 1,00 1,00 Statisticien

6.6	Délég	ué à l'information et aux relations publiques	2,00
		Délégué Secrétaire	
7.	SERV	ICES MOBILES	
7.1	Servi	ce juridique	8,50
	1,00 1,00 2,00 1,00 1,00		-,
7.2	Servi	ce de l'inspection	1,00
	1,00	Chef du service	
7.2.1	Regis	stre foncier	9,00
	•	Conservateur Agents administratifs	
7.2.2	Section	on des peines	2,00
	•	Chef de la section Agent administratif	
7.3	Office	e des poursuites et faillites	
	Distric	ct de Delémont	4,00
	3,00 1,00	Agents administratifs Caissier-receveur	
	Distric	ct des Franches-Montagnes	0,50
	0,50	Agent administratif	
	Distric	ct de Porrentruy	4,00
	4,00	Agents administratifs	

7.4	Sectio	n de l'état civil et des habitants	4,00
	,	Chef du service Agents administratifs	
7.5	Police	cantonale	1,00
	1,00	Commandant	
7.5.1	Servic	es généraux	4,00
	2,00	Chef des services Secrétaires Secrétaire-comptable	
7.5.1.1	Centra	ll des transmissions	6,00
	•	Chef du central Agents	
7.5.2	Police	de sureté	18,00
	1,00 1,00	Chef de la sûreté Commissaire, adjoint au chef Chef de l'identité judiciaire inspecteurs principaux, inspecteurs principaux adjoints, inspecteurs	
7.5.3	Genda	rmerie territoriale	48,00
	2,00	Chefs de district Geôliers Agents	
7.5.4	Brigad	le routière	14,00
	1,00 1,00 1,00 1,00 10,00	Chef de la brigade routière Chef de l'éducation routière Chef de la police des accidents Chef de la police de la route Agents	

7.6	Office	e des véhicules	19,00
	1,00 9,00 7,00 2,00	Inspecteurs	
7.7	Servi	ce des affaires militaires	6,00
	1,00 1,00 1,00 2,00 1,00	Préposé à la taxe militaire Agents administratifs	
7.7.1	Arser	nal cantonal	4,00
		Chef-adjoint Tailleur Armurier Sellier	
7.7.2	Burea	au de la protection civile	4,00
	1,00 2,00 1,00	<u> </u>	
7.8	Servi	ce des communes	3,00
	1,00 1,00 1,00		
7.9	Burea	au de la condition féminine	2,00
	1,00 0,60 0,40	Chef du bureau Bibliothécaire-documentaliste Secrétaire	

7.10	Servi	ce de l'informatique	16,50
	1,00 1,00 1,00 1,00 8,00 1,00 1,50 1,00 1,00	Responsable du développement Responsable de l'informatique individuelle Analystes, analystes-programmeurs, programmeurs-analystes, programmeurs Responsable d'exploitation Pupitreurs Secrétaire	
7.11	Servi	ce du personnel	5,00
	1,00 3,00 1,00	Agents administratifs	
7.12	Servi	ce de la coopération	1,00
	1,00	Délégué	
8.	ADMI	NISTRATION JUDICIAIRE	
8.1	Tribu	nal cantonal	7,00
	1,00 2,00 2,00 2,00	Greffiers Commis-greffiers	
8.2	Minis	tère public	1,00
	1,00	Commis-greffier	
8.3	Tribu	nal des mineurs	3,00
	2,00 1,00	Assistants sociaux Commis-greffier	

8.4	Tribun	al de district	
	District	t de Delémont	7,00
	5,50	Greffier Commis-greffiers Secrétaire de tribunal	
	District	t des Franches-Montagnes	2,00
	•	Greffier Commis-greffier	
	District	t de Porrentruy:	6,00
	•	Greffier Commis-greffiers	
9.	ECOLI	ES D'ETAT	
9.1	Ecoles	s professionnelles de Delémont	1,00
	1,00	Secrétaire	
9.2	Ecoles	s professionnelles de Porrentruy	2,00
	2,00	Concierge	
9.3	Lycée	cantonal	11,00
	5,00	Laborantin Concierges Chef jardinier du jardin botanique Jardiniers Secrétaire	
9.4	Institu	t pédagogique	5,50
	1,00 1,00 1,00 2,50	Agent administratif Bibliothécaire-documentaliste Concierge Secrétaires	

9.5	Ecole de culture générale	5,00
	 1,00 Jardinier 1,00 Concierge 1,00 Cuisinière 1,50 Aides de cuisine 0,50 Secrétaire 	
9.6	Ecole supérieure de commerce	0,50
	0,50 Secrétaire	
9.7 <mark>7)</mark>	Ecole des métiers de la santé et du social	0,50
	0,50 Secrétaire	
10.	RECAPITULATION (état au 1 ^{er} janvier 2009)	
	Département de la Santé et des Affaires sociales Département de l'Economie	26,80 28,25
	Département de l'Environnement et de l'Equipement	141,50
	Département de l'Education	43,50
	Département des Finances	78,00
	Chancellerie d'Etat Services mobiles	21,50 184,50
	Administration judiciaire	26,00
	Ecoles d'Etat	25,50
	Total général	575,55

Art. 2 L'arrêté du 6 décembre 1984 dressant la liste des emplois dont les titulaires ont qualité de fonctionnaire est abrogé.

Art. 3 Le Gouvernement fixe l'entrée en vigueur⁵ du présent arrêté.

Delémont, le 25 octobre 1990

AU NOM DU PARLEMENT DE LA REPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

La présidente : Mathilde Jolidon

Le secrétaire : Jean-Claude Montavon

- 1) RSJU 173.11
- Nouvelle teneur selon le ch. IV du décret du 20 mai 1992, en vigueur depuis le 1^{er} juillet 1992
- 3) Abrogé par le ch. IV du décret du 20 mai 1992, en vigueur depuis le 1er juillet 1992
- ⁴⁾ Nouvelle teneur selon l'art. 159 de la loi scolaire du 20 décembre 1990, en vigueur depuis le 1^{er}août 1991 (RSJU 410.11)
- 5) 15 janvier 1991
- 6) Abrogé par l'article 26, alinéa 5, de la loi du 19 mai 2004 sur la formation professionnelle en agriculture et en économie familiale (<u>RSJU 915.11</u>), en vigueur depuis le 1^{er} août 2004
- Nouvelle teneur selon l'article 124 de la loi du 1^{er} octobre 2008 sur l'enseignement et la formation des niveaux secondaire II et tertiaire et sur la formation continue, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2009(RSJU 412.11)